

Bordereau de signature

ARR2017_0128



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/08/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/08/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-08-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

Administration Générale / Service Urbanisme - Politique de la Ville /
Secteur Urbanisme
REF : SG

ARR2017_0128

ARRETÉ

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC ACCORDEE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT / AT N°077.337.16.00012, DANS LE CADRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 077.337.12.00006M1, PORTANT CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS ET D'UN CINEMA, AVEC MODIFICATION DE L'ALARME DE TYPE 4, SIS ALLEE DE LA FERME, A NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU la délibération n° DEL2014_0073 du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° DEL2014_0075 du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 portant élection des adjoints au Maire ;

VU l'arrêté n° ARR2017_0104 en date du 30/06/2017, désignant Monsieur Anasthasio DIOGO, 1^{er} Maire-adjoint, comme suppléant de Monsieur le Maire, du 17 juillet 2017 au 23 juillet 2017 inclus et du 31 juillet 2017 au 19 août inclus ;

VU le Code de la Construction de l'Habitation,

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 077.337.16.00012, sollicitée le 16/09/2016, par la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, représenté par Monsieur Paul Miguel, domiciliée 5 place de l'Arche Guédon à Torcy (77200), afin de construire un centre de loisirs et un cinéma, avec modification de l'alarme de type 4, sis allée de la Ferme, à Noisiel (77186).

VU l'avis de la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité en date du 09/01/2017,

VU l'avis de la Commission de l'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité en date du 12/05/2017,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée sont accordés.

ARTICLE 2 : Le présent accord est assorti des prescriptions énoncées ci-après.

ARTICLE 3 : Les prescriptions émises par la Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité dans l'avis ci-joint devront être strictement respectées.

1/2



VILLE DE NOISIEL

0128

Suite de l'arrêté N°2017_

portant autorisation de travaux relative à un établissement recevant du public accordée par le maire au nom de l'Etat / AT n° 077.337.16.00012, dans le cadre du permis de construire n° PC 077.337.12.00006M1, portant construction d'un centre de loisirs et d'un cinéma, avec modification de l'alarme de type 4, sis allée de la Ferme, à Noisiel (77186).

ARTICLE 4 : Le présent accord ne vaut ni ne préjuge de toute autorisation au titre du Code de l'Urbanisme à laquelle il est rattaché.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Demandeur,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité,
- La Commission d'arrondissement de Torcy pour l'accessibilité,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 AOUT 2017

Le maire
Pour le maire empêché et par suppléance,
Le 1^{er} maire-adjoint



Anasthasio Diogo
Anasthasio Diogo

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	07 AOUT 2017
Affiché le	07 AOUT 2017
Notifié le	08 AOUT 2017
Publié le	07 AOUT 2017

2/2

